

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 22 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux avril à dix huit heures quarante cinq, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	17/04/2021
En exercice	15	Date de la séance	22/04/2021
Présents	11	Heure de la séance	18H45
Votants	11	Lieu de la séance	Salle Conseil Municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		excusée	
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc		excusé	
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : Yves CASTREC

N° 2021/14-0104 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES ET DU PRINCIPE DE NUMEROTATION METRIQUE

Vu le CGCT notamment articles L,2213-28 et R32512-6 ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, article 1, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre concerné de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu l'avis des élus municipaux ;

Vu l'évolution de l'urbanisation de la commune et la nécessité de procéder à la dénomination des voies ;

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la dénomination des voies communales ;
- Adopte les dénominations des voies comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- Approuve les plans joints définissant les voies de la commune ;
- Approuve le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

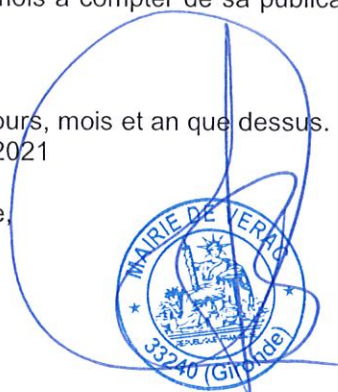
VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 1** **POUR 10**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vérac, le 22 avril 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC



	Nom voirie
1	CHEMIN BLANC
2	CHEMIN DE DARSAC
3	IMPASSE DE GOBERT
4	IMPASSE DE L EGLISE
5	IMPASSE DES HAUTS DE BRANDET
6	IMPASSE DES MAURINS
7	IMPASSE DU BOIS
8	IMPASSE DU PINIER
9	IMPASSE DU SEMAPHORE
10	IMPASSE DU VALLON
11	PASSAGE DE DARSAC
12	PASSAGE DE LAVIDALIE
13	PASSAGE DE SONEY
14	PASSAGE DE CAP D'OUSTAUD
15	PASSAGE DU MOULIN
16	PASSAGE DU SEMAPHORE
17	PASSAGE DU VILLAGE
18	ROUTE DE BERNIN
19	ROUTE DE BRAGUE
20	ROUTE DE COMPOSTELLE
21	ROUTE DE COURREGES
22	ROUTE DE COUTET
23	ROUTE DE GABARESTE
24	ROUTE DE LA CHATAIGNIERE
25	ROUTE DE LA FONDERIE
26	ROUTE DE LA LONGA
27	ROUTE DE LA MONGIE
28	ROUTE DE LA SOUCHETTE
29	ROUTE DE LA TUILERIE
30	ROUTE DE L'OASIS
31	ROUTE DE MAUVEZIN
32	ROUTE DE POMMIERS
33	ROUTE DE SONEY
34	ROUTE DE VIRLES
35	ROUTE DES GAUSSENS
36	ROUTE DES MAURINS
37	ROUTE DES TEYCHERES
38	ROUTE DES VIGNOBLES
39	ROUTE DU GRAND PLANTIER
40	ROUTE DU ROSIER
41	RUE DE GODINEAU
42	RUE DE LEYTERIE
43	RUE DE MONICORD BRIOULLET
44	RUE DES ECOLES
45	RUE DU COLLEGE

Le Maire de VERAC
Dominique BEC

